



Procès-Verbal

Commission Régionale des Règlements

Réunion du 15 septembre 2025

(Par visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, VACHETTA

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS RECLAMATIONS

- Dossier N° 12 CG2 U.S. LES MARTRES DE VEYRE - F.C. CLERMONT METROPOLE
- Dossier N° 13 U18 R1 Fem - GF MYF BESSAY FOOT 1 - LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE 1
- Dossier N° 14 U16 R2 C - GPMT JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU 1 - F.C. ROCHE ST GENEST 1
- Dossier N° 15 U15 R2 D - ESSOR BRESSE SAONE 1 - PAYS DE GEX FOOTBAL CLUB 1

Le Président,

Khalid CHBORA

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN